

# Réforme de l'État: plus de temps à perdre!

**EN AVRIL 2012, DANS CES COLONNES, NOUS EXPOSIONS LES PRINCIPAUX TRANSFERTS DE COMPÉTENCES PRÉVUS DANS LA SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT. NOUS PRÉSENTIONS ÉGALEMENT DÉJÀ LES PREMIÈRES REVENDICATIONS DE LA FGTB WALLONNE EN LA MATIÈRE. DIX MOIS PLUS TARD, LE 7 FÉVRIER DERNIER, NOTRE ORGANISATION S'EST RÉUNIE EN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE POUR ENTÉRINER DES POSITIONS POLITIQUES CLAIRES EN LA MATIÈRE. NAÎTRE, ÊTRE SCOLARISÉ, TRAVAILLER, ENTREPRENDRE, SE LOGER, SE CULTIVER, ACCUEILLIR LES MIGRANTS, SE DÉPLACER, VIEILLIR... COMMENT VIVRONS-NOUS EN WALLONIE DEMAIN? C'EST EN PARTIE AUJOURD'HUI QUE TOUT CELA SE NÉGOCIE. CAR, LOIN D'ÊTRE UNE SIMPLE QUESTION TECHNIQUE, LES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES NOUS CONCERNENT TOUS, AU QUOTIDIEN.**

## **LA RÉFORME DE L'ÉTAT, CE N'EST PAS QUE BHV**

Les rebondissements du feuilleton politico-médiatique que nous avons connu de juin 2010 à novembre 2011 ont trop souvent occulté le caractère essentiel du débat autour des transferts de compétences vers les entités fédérées.

**Thierry Bodson**  
Secrétaire général de la FGTB wallonne

Contrairement à ce que l'on a pu croire ou entendre, les enjeux de la réforme de l'État ne se limitent pas à quelques querelles communautaires liées à l'usage des langues ou à l'arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvoorde.

Il n'y a pas, d'un côté, le socio-économique et les "vrais problèmes des vrais gens" et, de l'autre, les

plus de 17 milliards € qui seront transférés. On est donc loin du symbolique ou de l'anecdotique.

## **L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG PROCESSUS DE RÉFLEXION ET DE DÉBATS**

Dès la publication de l'accord institutionnel en octobre 2010, la FGTB wallonne s'est penchée sur les transferts et leurs consé-

quences. Quelles garanties quant aux conditions de travail et de rémunération des agents concernés? Comment instaurer ou préserver la concertation et/ou la gestion paritaire? Comment éviter les reculs sociaux? Comment intégrer ces nouvelles compétences aux anciennes afin d'accélérer le redéploiement socio-économique de la Région?

**“ DES MATIÈRES AUSSI ESSENTIELLES QUE L'EMPLOI, LES ALLOCATIONS FAMILIALES, LES SOINS DE SANTÉ, LES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS... RELÈVERONT BIEN TÔT DES ENTITÉS FÉDÉRÉES. EN TOUT, CE SONT PLUS DE 17 MILLIARDS € QUI SERONT TRANSFÉRÉS.”**

débats institutionnels qui n'intéresseraient que les nationalistes obtus et quelques fétichistes du droit constitutionnel.

Au contraire, la réforme de l'État aura des répercussions bien concrètes pour l'ensemble des travailleurs de ce pays. Des matières aussi essentielles que l'emploi, les allocations familiales, les soins de santé, les maisons de repos et de soins... relèveront bientôt des entités fédérées (Régions et Communautés). En tout, ce sont

débats institutionnels qui n'intéresseraient que les nationalistes obtus et quelques fétichistes du droit constitutionnel. Car, même si cette réforme nous a été imposée et que nous regrettons que des secteurs de la Sécurité sociale (comme les allocations familiales) quittent le niveau fédéral, la pire erreur serait de rester passifs. L'avenir de ces matières dépend en effet en partie de la manière dont elles seront transférées aux entités fédérées.

Quelle entité peut le mieux gérer la compétence? Quel organisme pour s'en occuper? Comment assurer le maintien de celle-ci au sein des

services publics? Quelles garanties quant aux conditions de travail et de rémunération des agents concernés? Comment instaurer ou préserver la concertation et/ou la gestion paritaire? Comment éviter les reculs sociaux? Comment intégrer ces nouvelles compétences aux anciennes afin d'accélérer le redéploiement socio-économique de la Région?

Les enjeux sont fondamentaux et nombreux. L'ampleur de la question nécessitait la tenue d'un Congrès extraordinaire, instance de la FGTB wallonne rassemblant plus de 500 délégués. Cela nous a permis de débattre et de nous positionner sur les matières transférées, les processus à mettre en œuvre, l'avenir de la Région... Bref, de défendre notre vision d'une Wallonie plus forte qui pourra améliorer le bien-être des Wallonnes et des Wallons.

## **LA RÉGION POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET DE COHÉRENCE**

Depuis longtemps, la FGTB wallonne s'est positionnée pour un fédéralisme de solidarité et de coopération basé sur les Régions. Dès lors, à partir du moment où une réforme impose des transferts de compétences fédérales, nous considérons qu'il faut les confier systématiquement à l'entité qui pourra les gérer au mieux: la Région. En raison de sa capacité fiscale, des compétences qui sont



aide aux personnes devraient donc être régionalisées. C'est aussi dans cette optique que la FGTB wallonne défend, depuis des années, la régionalisation de l'accueil des enfants et de l'enseignement. Il ne s'agit évidemment pas d'une position de repli sur soi mais bien d'une volonté de gagner en efficacité et en cohérence.

Les liens avec les autres Régions devront être développés par le biais d'accords de coopération ou même, quand cela est nécessaire, de structures faitières. Ce serait par exemple le cas entre la Wallonie et Bruxelles dans un enseignement régionalisé.

**“ DEPUIS LONGTEMPS, LA FGTB WALLONNE S'EST POSITIONNÉE POUR UN FÉDÉRALISME DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION BASÉ SUR LES RÉGIONS. ”**

### LES SOLIDARITÉS, MOTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Le Congrès <sup>A</sup> fut l'occasion de présenter le “Fil rouge”, une synthèse des positions du Bureau de la FGTB wallonne sur les transferts de compétences. Un document plus complet, compilant l'ensemble des positions et des notes d'infor-

tion des congressistes. Ce texte reprend bien plus que les propositions socio-économiques que la FGTB wallonne entend porter durant les dix années à venir. Il s'agit d'un véritable programme pour le redéploiement socio-économique de la Région: cesser de détruire l'emploi existant, viser la

création d'emplois structurants et de qualité, générer des moyens supplémentaires, répartir les richesses créées sans les disperser...

Ces quatre lignes directrices sont développées à l'aide de mesures concrètes et de politiques à mettre en place au niveau régional.

### ENCLENCHER LE TURBO

L'accord institutionnel aura sous peu un an et demi. Et il ne reste bientôt que la même durée avant le transfert effectif des compétences (1<sup>er</sup> janvier 2015). Bref, on a déjà perdu assez de temps! On ne peut se permettre d'en gaspiller encore davantage dans de nouvelles tergiversations. Il est indispensable que le politique se saisisse à bras le corps de ces matières et détermine, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, non seulement comment on transfère ces nouvelles compétences mais aussi et surtout ce qu'on en fait. Il serait inutile et absurde de réaliser un simple “copié-collé” de ce qui se fait actuellement au fédéral. Ces transferts doivent être mis à profit pour le redéploiement socio-économique de la Région, un redéploiement qui, on ne le répétera jamais assez, devra être basé sur les solidarités.

L'urgence se fait d'autant plus pressante que la Wallonie sera triplement lésée d'un point de vue financier par la dernière réforme de l'État: modification de la loi spéciale de financement des entités fédérées, mode de calcul particulièrement défavorable des clefs de répartition des moyens financiers liés aux nouvelles compétences et transfert partiel des budgets fédéraux pour cause d'austérité.

Il n'y a donc plus une minute à perdre! ■

<sup>A</sup> L'ensemble des documents de Congrès “Fil rouge et positions de la FGTB wallonne, Objectifs pour la Wallonie (programme pour le redéploiement socio-économique de la Région), Motion de solidarité avec les travailleurs en lutte” sont consultables sur notre site [www.fgtb-wallonne.be](http://www.fgtb-wallonne.be)